Liberi M France ESG

OCTOBRE 2021



TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL PARTIELLE OU TOTALE EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Période de commercialisation : du 20 août 2021 au 15 octobre 2021. La commercialisation du titre de créance peut cesser à tout moment sans préavis avant le 15 octobre 2021.

Éligibilité : contrats d'assurance vie ou de capitalisation et comptes titres. La présente brochure décrit les caractéristiques de Liberi M France ESG Octobre 2021 et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation et compte-titres dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé.

ISIN : FR0014005179

Durée d'investissement conseillée : 10 ans (hors cas de remboursement automatique anticipé). L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre est revendu avant la date d'échéance ou la date de remboursement anticipé.

Émetteur : Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis (Moody's : A1 / Fitch : A+ / Standard & Poor's : A[1]), le Garant. L'investisseur supporte les risques de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant. Liberi M France ESG Octobre 2021 est un placement risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

(1) Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

Les risques associés à ce titre de créance sont détaillés dans cette brochure. | L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part, sont des entités juridiques indépendantes.
Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

Communication à caractère promotionnel destinée à une clientèle non professionnelle au sens de la Directive MIF 2. Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.

Kepler Cheuvreux
SOLUTIONS

Objectifs d'investissement

Avec le produit « Liberi M France ESG Octobre 2021 », l'investisseur s'expose à l'évolution de l'indice Solactive Ethique Independance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5%® (« l'Indice »). L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an.

À l'échéance des 118 mois, en cas de baisse du niveau de l'Indice de plus de 40%, l'investisseur subira une **perte en capital** à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le niveau de l'Indice.

Afin de bénéficier d'un remboursement du Capital Initial en cas d'une baisse du niveau de l'Indice de moins de 40%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse du niveau de l'Indice (Taux de Rendement Annuel Net Maximum de 5,07%(1)).

POINTS CLÉS

- **À l'issue des mois 15 à 117 , un mécanisme de remboursement automatique anticipé du Capital Initial majoré d'un gain de 0,58%(2) par mois écoulé, équivalent à 6,96% par année écoulée**, si, à l'une des Dates de Constatation Mensuelle(3), le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial(4).
- **À l'échéance des 118 mois (en l'absence de remboursement anticipé) :**
  - **Un remboursement du Capital Initial majoré d'un gain final de 68,44%(2) (équivalent à 6,96% par année écoulée)** soit un Taux de Rendement Annuel Net de 4,28%(1), si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial(4).
  - **Un remboursement de l'intégralité du Capital Initial(2)** (soit un Taux de Rendement Annuel Net de –1,00%)(1) si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial et supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial(4).
  - **Une perte en capital partielle ou totale à l'échéance**, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial(4).
- **Une exposition à la performance de l'indice Solactive Ethique Independance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5%®.** L'Indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an.
- Liberi M France ESG Octobre 2021 est un instrument financier dont les fonds levés dans le cadre de l'émission ne seront pas spécifiquement alloués au financement de projets en lien avec le climat et la transition énergétique. Il est important de noter que seul l'Indice est construit de façon à sélectionner les actions des entreprises les plus engagées en faveur du climat et de la transition énergétique. **Liberi M France ESG Octobre 2021 ne constitue pas un titre de créance vert.**

Le produit « **Liberi M France ESG Octobre 2021** » est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.
Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 20/08/2021 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas(3). Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1,00% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance-vie, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en compte-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.
Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « **Liberi M France ESG Octobre 2021**», soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais d'entrée/d'arbitrage applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 15/10/2021 et/ou de vente du produit avant son échéance ou la date de remboursement automatique anticipé effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. Les avantages du produit profitent aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.
Le produit « **Liberi M France ESG Octobre 2021** » peut être proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « **Liberi M France ESG Octobre 2021**» et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. Dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, l'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, et l'Émetteur d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital.
(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.
(3) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les caractéristique financières en page 9 pour le détail des dates.
(4) Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice le 15 octobre 2021.

Avantages et inconvénients

AVANTAGES

- À l'issue des mois 15 à 117, si, à une Date de Constatation Mensuelle[1], le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial[2], l'investisseur bénéficie d'un **mécanisme de remboursement automatique anticipé de son Capital majoré d'un gain de 0,58%[3] par mois écoulé, équivalent à 6,96% par année écoulée**.

- À l'échéance des 118 mois, si le produit « **Liberi M France ESG Octobre 2021** » n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial[2], l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de son Capital majoré d'un gain de 68,44%[3], équivalent à 6,96% par année écoulée.**

- À l'échéance des 118 mois, si le produit « **Liberi M France ESG Octobre 2021** » n'a pas été rappelé par anticipation, et si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial[2] et supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial[2], l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de son Capital[3].**

INCONVÉNIENTS

- L'investisseur est exposé à un **risque de perte en capital, partielle ou totale, en cours de vie** (en cas de revente du titre à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date de Constatation Finale[1], le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial[2]).

- Le rendement du titre à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 60% et de 100% de son Niveau Initial[2].

- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut varier de 15 à 117 mois du fait du mécanisme de remboursement automatique anticipé ou se prolonger jusqu'à l'échéance des 118 mois (soit environ 10 ans).

- Le gain maximal pour l'investisseur est **limité à 0,58%[3] par mois écoulé, équivalent à 6,96% par année écoulée,** même si la hausse du niveau de l'Indice est supérieure à ce niveau (Effet de Plafonnement du Gain), soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 5,07%[4].

- L'investisseur est exposé à un **éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite du Garant.

- L'Indice est un indice avec "décrement" et ne présente pas le rendement total des actifs dans lesquels il est investi. Il est calculé en réinvestissant les dividendes des actions qui le composent et en retranchant un dividende forfaitaire de 5% par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

.

(1) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les caractéristique financières en page 9 pour le détail des dates.

(2) Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice le 15 octobre 2021.

(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.

(4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez-vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

Mécanisme de remboursement

Le Niveau Initial[(1)] est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice le 15 octobre 2021.

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À l'issue des mois 15 à 117 :

- Si à une Date de Constatation Mensuelle[(2)], le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial[(1)], le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et le titre de créance s'arrête.

  L'investisseur reçoit[(3)] alors à la Date de Remboursement Automatique Anticipé[(2)] correspondante :

  L'intégralité du Capital Initial
  +
  Un gain de 0,58% par mois écoulé, équivalent à 6,96% par année écoulée
  (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 5,07%[(4)(5)])

- Si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé, **le titre de créance continue**.



(1) Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice le 15 octobre 2021.
(2) Veuillez vous référer au tableau récapitulant les caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.
(4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez-vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.
(5) Sur la base d'un scénario correspondant au versement d'un gain de 15,08% à la 12e Date de Remboursement Automatique Anticipé (mois 26).

Mécanisme de remboursement

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la Date de Constatation Finale (15 août 2031), si le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'a pas été activé précédemment, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial(1) :

CAS FAVORABLE : Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial(1), l'investisseur reçoit(2) le 29 août 2031:

L'intégralité du Capital Initial
+
Un gain final de 68,44%, équivalent à 6,96% par année écoulée
(soit un Taux de Rendement Annuel Net de 4,28%(3))

CAS MÉDIAN : Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial(1) et supérieur ou égal à 60% de son Niveau Initial(1), l'investisseur reçoit(2) le 29 août 2031:

L'intégralité du Capital Initial
(soit un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%(3))

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60% de son Niveau Initial(1), l'investisseur reçoit(2) le 29 août 2031:

La Valeur Finale(4) de l'Indice

Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à l'échéance à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par le cours de l'Indice

(1) Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice le 15 octobre 2021.
(2) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.
(3) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez-vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.
(4) La Valeur Finale de l'Indice à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa Valeur Initiale.

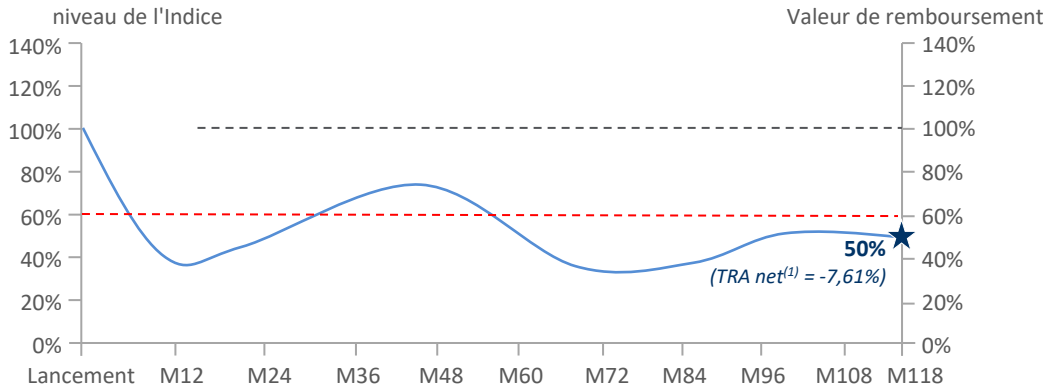
Illustrations

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

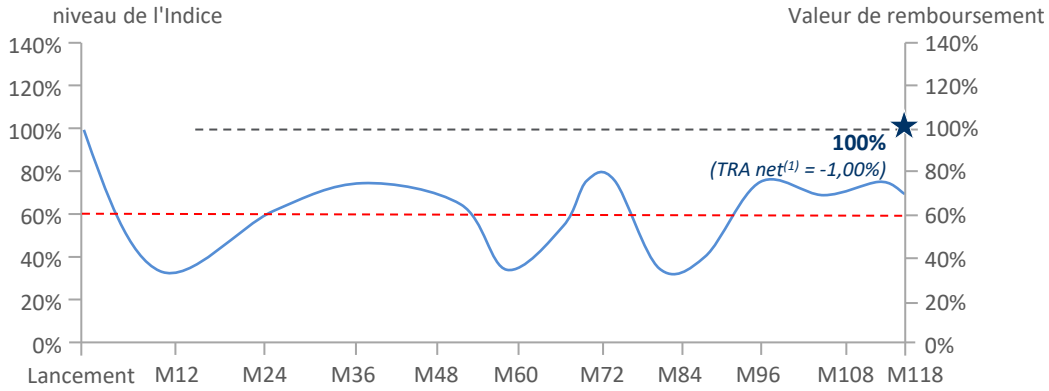
Le rendement du support **« Liberi M France ESG Octobre 2021»** est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 60% et de 100% de son Niveau Initial.

- Seuil de perte en capital à l'échéance (60%)
- Seuil de remboursement automatique anticipé et seuil de remboursement avec gain à l'échéance (100%)
- Évolution du niveau de l'Indice
- Fin de vie du titre de créance
- Plafonnement des gains
- Valeur de remboursement

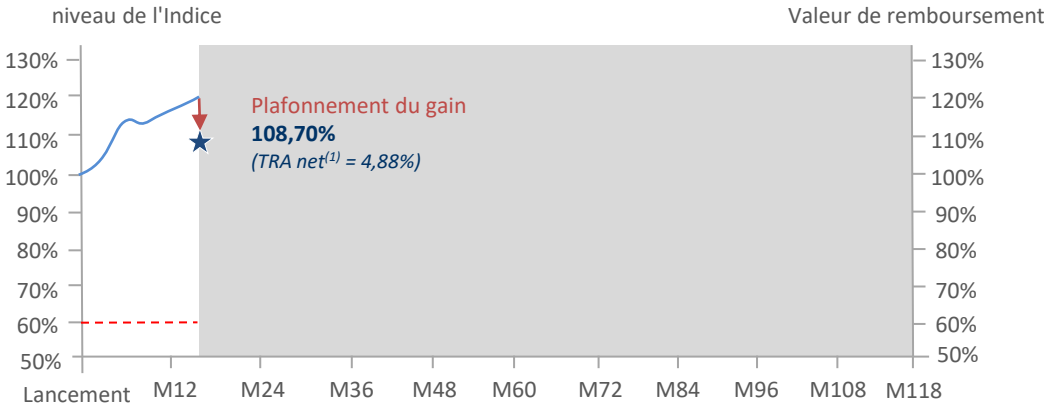
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme



SCÉNARIO MÉDIAN : marché baissier à long terme



SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme



(1) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez-vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

Le rendement du support « Liberi M France ESG Octobre 2021» est très sensible
à l'échéance à une faible variation de l'Indice autour des seuils de 60% et de 100% de son Niveau Initial[1].

SCÉNARIO DÉFAVORABLE : marché fortement baissier à long terme

- À l'issue des mois 15 à 117, à chaque Date de Constatation Mensuelle[2], le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 100% de son Niveau Initial[1]. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé**.
- À l'échéance des 118 mois, le niveau de l'Indice est égal à 50% de son Niveau Initial[1], soit en dessous du seuil de perte en capital (60% de son Niveau Initial). **L'investisseur reçoit[3] alors la Valeur Finale de l'Indice, soit 50%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -7,61%[4]**, identique à un investissement direct dans l'indice. **L'investisseur subit donc une perte en capital**.
- **Dans le cas défavorable où le niveau de l'Indice baisserait de plus de 40% de sa valeur à la Date de Constatation Finale[2], la perte en capital serait supérieure à 40% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.**

SCÉNARIO MÉDIAN : marché baissier à long terme

- À l'issue des mois 15 à 117, à chaque Date de Constatation Mensuelle[2], le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial[1]. **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est donc pas activé**.
- À l'échéance des 118 mois, le niveau de l'Indice est égal à 70% de son Niveau Initial[1] , soit au-dessus du seuil de perte en capital (60% du Niveau Initial). **L'investisseur reçoit[3] alors l'intégralité de son Capital, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%[4]** , contre un Taux de Rendement Annuel Net de -4,46%[4] pour un investissement direct dans l'Indice.

SCÉNARIO FAVORABLE : marché fortement haussier à court terme

- À l'issue du mois 15, le niveau de l'Indice est strictement supérieur à son Niveau Initial[1] (soit 120% dans cet exemple). **Le mécanisme de remboursement automatique anticipé est donc activé**. **L'investisseur reçoit[3] alors l'intégralité de son Capital majorée d'un gain de 0,58% par mois écoulé, soit un total de 108,70% du capital (= 100% + 8,70%), ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 4,88%[4]**, contre un Taux de Rendement Annuel Net de 12,30%[4] pour un investissement direct dans l'Indice, **du fait du mécanisme de plafonnement des gains**.

(1) Le Niveau Initial est déterminé par le niveau de clôture de l'Indice le 15 octobre 2021.
(2) Veuillez-vous référer au tableau récapitulant les caractéristique financières en page 9 pour le détail des dates.
(3) Hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final.
(4) Net des frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, en prenant comme hypothèse des frais de gestion de 1,00% par an, ou Net de droits de garde dans le cas d'un investissement en compte titres. Le montant affiché s'entend également hors autres frais et fiscalité applicables dans le cadre de l'investissement et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Emetteur. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveau de l'Indice, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque de perte partielle ou totale du capital. Veuillez-vous référer à la page 2 pour la définition complète de la méthode de calcul des TRA.

Présentation de l'Indice

L'INDICE SOLACTIVE ETHIQUE INDEPENDANCE ET GOUVERNANCE RESPONSABLE FRANCE 30 DECREMENT 5%®

L'indice Solactive® Ethique, Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5% est un indice calculé et publié par Solactive.

Il a été lancé en collaboration avec l'agence ISS-ESG®, leader dans la recherche ESG et la notation extra financière(1). Sa philosophie ESG repose sur la conviction que l'éthique des affaires et la qualité de la gouvernance sont essentielles à une performance durable des entreprises, car elles garantissent la confiance qui lie les dirigeants avec leurs clients, leurs employés, et leurs partenaires. L'indice est composé de 30 entreprises françaises sélectionnées pour la qualité de leur gouvernance d'entreprise.

Ces 30 valeurs sont pondérées proportionnellement à leur capitalisation boursière, plafonnée à 7%. Sa composition est revue à une fréquence trimestrielle.

Le filtre gouvernance comprend les critères suivants :

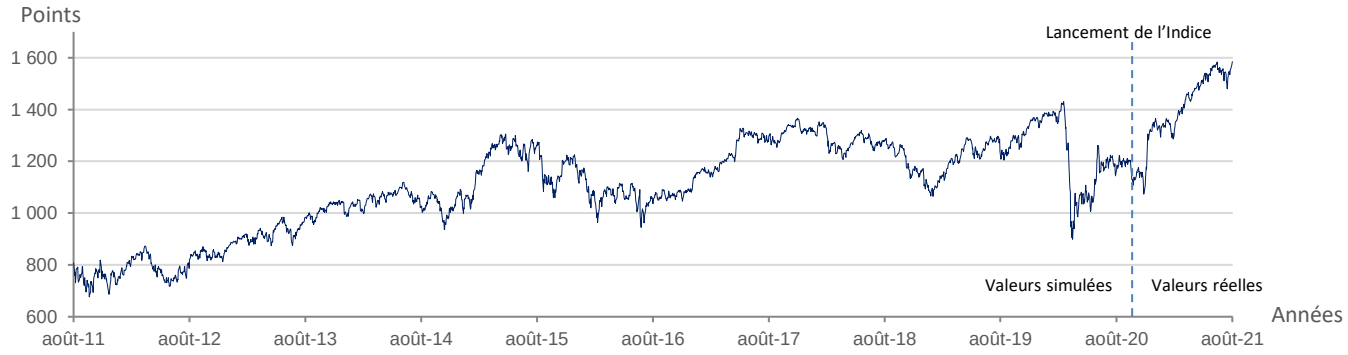
- Qualité et engagement des dirigeants (intégration des enjeux RSE dans la stratégie de l'entreprise et dans la formule de rémunération variable des top managers, transparence de la rémunération des cadres dirigeants, absence de restructurations majeures récentes et, le cas échéant, des moyens ont été mis en œuvre pour limiter les conséquences sociales, diversité hommes-femmes au sein du management),
- Ethique des affaires (faible risque de controverses et existence d'un cadre de conformité),
- Actionnariat (les droits de vote des actionnaires sont équitablement répartis),
- Indépendance du conseil d'administration et des comités d'audit.

L'indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par les actions composant l'Indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5% par an, sur une base quotidienne. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés par les valeurs composant l'Indice sur la période 2011-2021 s'élève à 3,22% (source : Bloomberg). **Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs**. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur à ce montant forfaitaire. Si les dividendes distribués sont inférieurs (respectivement supérieurs) au prélèvement forfaitaire, la performance de l'Indice en sera pénalisée (respectivement améliorée) par rapport à un indice dividendes non réinvestis classique.

ÉVOLUTION HISTORIQUE ET SIMULÉE DE L'INDICE ENTRE LE 4 AOÛT 2011 ET LE 4 AOÛT 2021

Toutes les données précédant la date de lancement de l'indice (16 octobre 2020) sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'Indice s'il avait été lancé dans le passé. L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.



Performances cumulées	1 an	3 ans	5 ans	10 ans
Indice Solactive® Ethique, Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5%	35,10%	23,61%	52,19%	96,48%

Source : Bloomberg au 4 août 2021.

Pour de plus amples informations sur l'Indice consulter le site de Solactive (https://www.solactive.com/Indices/?index=DE000SL0BQZ5) ainsi que différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : SOLEIG Index ; CodeISIN : DE000SL0BQZ5, site d'informations financières : https://www.zonebourse.com/cours/indice/SOLEIG-TR-D5PC-EUR-113946829/)

VALEURS PRÉSENTES DANS L'INDICE SOLACTIVE® ETHIQUE, INDÉPENDANCE ET GOUVERNANCE RESPONSABLE FRANCE 30 DECREMENT 5%

- AIR FRANCE-KLM
- AIR LIQUIDE SA
- AIRBUS SE
- ALSTOM SA
- AXA SA
- BNP PARIBAS SA
- BOUYGUES SA
- CIE GÉNÉRALE DES ETS MICHELIN SCA
- CRÉDIT AGRICOLE SA
- DANONE SA
- ELECTRICITE DE FRANCE SA
- EURONEXT NV
- ILIAD SA
- LEGRAND SA
- KERING SA
- KLEPIERRE SA
- L'ORÉAL SA
- ORANGE SA
- ORPEA SA
- PERNOD RICARD SA
- SCHNEIDER ELECTRIC SE
- SCOR SE
- SOCIETE GENERALE SA
- SODEXO SA
- SUEZ ENVIRONNEMENT SA
- VALEO SA
- VEOLIA ENVIRONNEMENT SA
- VINCI SA
- VIVENDI SA
- WORDLINE SA/FRANCE

(1) Pour plus d'informations sur l'agence ISS-ESG, consulter le site de l'ISS https://www.issgovernance.com/esg/

(2) Sources : Solactive, Bloomberg, dernier rebalancement au 04/08/2021

Fiche technique

TYPE	**Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Avertissement – Informations Importantes ») de la présente brochure.**
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance SA (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis, les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
GARANT	Natixis (S&P : A/Moody's : A1/Fitch Ratings : A+). Notations en vigueur au moment de la réalisation de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
PERIODE DE COMMERCIALISATION	Du 20 août 2021 (9h00 CET) au 15 octobre 2021 (17h00 CET)
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	**FR0014005179**
VALEUR NOMINALE	1 000 €
DURÉE D'INVESTISSEMENT CONSEILLÉE	10 ans
PRIX D'EMISSION	100% de la Valeur Nominale
SOUS-JACENT	Solactive Ethique, Indépendance et Gouvernance Responsable France 30 Decrement 5%® (code Bloomberg : SOLEIG Index ; Code ISIN : DE000SL0BQZ5), calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5% par an, sur une base quotidienne.
DATE D'ÉMISSION	20 août 2021
DATE DE CONSTATATION INITIALE	15 octobre 2021
DATES DE CONSTATATION MENSUELLE	Le 15 de chaque mois, ou le Jour de Bourse suivant si le 15 du mois n'est pas un Jour de Bourse, à partir du 16 janvier 2023 (inclus) et jusqu'au 15 juillet 2031 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	Le 10e Jour de Bourse suivant la date d'Observation Mensuelle, à partir du 30 janvier 2023 (inclus) et jusqu'au 29 juillet 2031 (inclus). Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture de l'Indice est publié. Toutes les dates peuvent faire l'objet d'ajustements en cas de jours non ouvrés.
DATE DE CONSTATATION FINALE	15 août 2031
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	29 août 2031
NIVEAU INITIAL	Niveau de clôture de l'Indice le 15 octobre 2021.
PUBLICATION DE LA VALORISATION	La valorisation est tenue et publiée tous les jours, et se trouve à la disposition du public en permanence sur une page publique du site de l'Émetteur (equityderivatives.natixis.com), et sur les pages d'information financière de Bloomberg, Reuters et Telekurs.
PÉRIODICITÉ DE LA VALORISATION	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse, le Jour de Bourse Prévu. Un Jour de Bourse est défini comme un jour où le niveau de clôture des sous jacents est publié.
DOUBLE VALORISATION	Une double valorisation est établie par Refinitiv sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité du groupe Natixis.
MARCHÉ SECONDAIRE	Natixis pourra fournir un prix indicatif des Titres de créance aux porteurs qui le demanderaient. La différence entre le prix d'achat et le prix de vente ne pourra excéder 1%.
COMMISSION DE DISTRIBUTION	La commission de distribution ponctuelle pourra atteindre un montant maximum annuel de 1% du montant nominal des Titres de créance placés, calculée sur la durée de vie maximale des titres. Le paiement de cette commission pourra se faire par règlement et/ou par réduction du prix de souscription.
AGENT DE CALCUL	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt.
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France
PLACE DE COTATION DES TITRES	Bourse du Luxembourg
CADRE DE DISTRIBUTION	Contrats d'assurance vie ou de capitalisation et compte-titres

Facteurs de Risques

Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus de Base (tel que défini dans la section « Avertissement – Informations Importantes ») de la présente brochure.
Ces titres sont destinés uniquement à des investisseurs avertis, prêts à prendre certains risques. Il est vivement recommandé aux investisseurs potentiels de prendre conseil auprès de leurs services juridiques, fiscaux, comptables, de réglementation et d'investissement au sujet de tout investissement envisagé ou réel dans ces titres.
Merci de consulter le Prospectus de Base pour y trouver une description détaillée des titres et, en particulier, revoir les Facteurs de Risque associés à ces titres. Le fait d'investir dans ces titres implique certains risques, y compris mais sans s'y limiter les suivants:

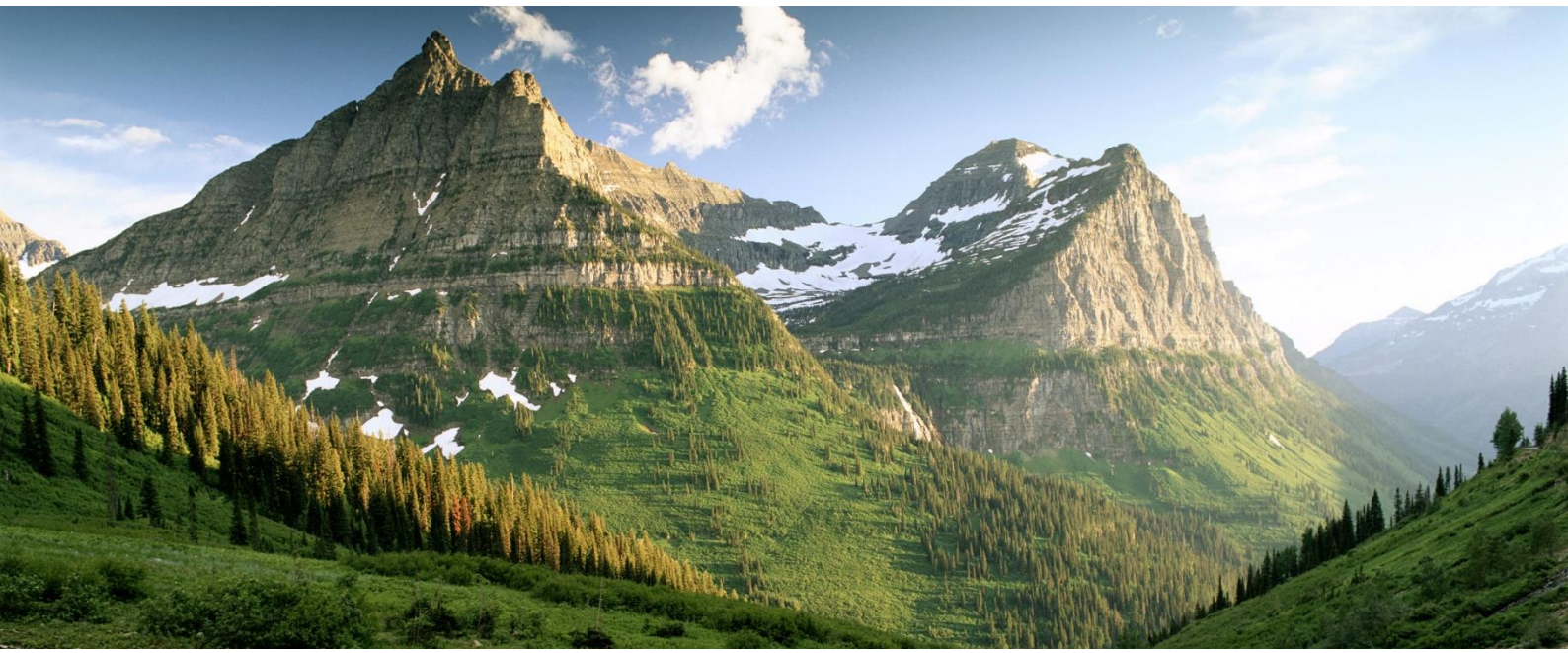
Risque de perte en capital : en cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession desdits titres pourra être inférieur à son prix de commercialisation. L'investisseur prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. Dans le pire des scénarios, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risque de perte en capital lié au Sous-Jacent : le remboursement du capital dépend de la performance du Sous-Jacent. Ces montants seront déterminés par application d'une formule de calcul (voir le mécanisme de remboursement) en relation avec le Sous-Jacent. Dans le cas d'une évolution défavorable de la performance du Sous-Jacent, les investisseurs pourraient subir une baisse substantielle des montants dus lors du remboursement et pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.

Risques liés à l'éventuelle ouverture d'une procédure de résolution ou de faillite : en cas d'ouverture d'une procédure de résolution au niveau de l'Emetteur et/ou du Garant et/ou du Groupe BPCE ou en cas de faillite de l'Emetteur et/ou du Garant, les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement initial et/ou ne pas recevoir la rémunération initialement prévue.

Risque de volatilité, risque de liquidité: une forte volatilité des cours (amplitude des variations des cours) ou une faible liquidité pourrait avoir un impact négatif sur le prix de cession des titres de créance. En cas de cession des titres de créance avant l'échéance, le prix de cession pourrait être inférieur à ce qu'un investisseur pourrait attendre compte tenu de la valorisation desdits titres de créance. En l'absence de liquidité, les investisseurs pourraient ne pas être en mesure de les céder.

Risques liés à la modification, suppression ou perturbation du Sous-Jacent : Solactive, l'administrateur du Sous- Jacent, pourrait modifier de façon significative le Sous- Jacent, l'annuler ou ne pas publier son niveau. Dans ces cas et au choix de l'Agent de Calcul, le niveau du Sous-Jacent pourrait être calculé conformément à la formule et la méthode de calcul en vigueur avant cet évènement, être remplacé par celui d'un autre Sous-Jacent ou les titres de créances pourraient faire l'objet d'un remboursement anticipé à leur juste valeur de marché. Dans ces cas, les montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts dus pourraient être inférieurs aux montants de remboursement et, le cas échéant, d'intérêts initialement anticipés et les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement.



Avertissement

Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général. Ce document à caractère promotionnel est rédigé par l'Émetteur en accord avec Kepler Cheuvreux qui commercialise le titre de créance Liberi M France ESG Octobre 2021. Une information complète sur le titre de créance, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (tel que défini ci-après) et les Conditions Définitives (telles que définies ci-après). Il est recommandé aux investisseurs potentiels de lire le Prospectus de Base et les Conditions Définitives avant de prendre une décision d'investissement afin de pleinement comprendre les risques et avantages potentiels associés à la décision d'investir dans les Titres de créance.

Ce document constitue une présentation commerciale à caractère purement informatif. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le titre de créance présenté ne prend pas en compte les objectifs d'investissement, la situation financière ou les besoins spécifiques d'un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de Liberi M France ESG Octobre 2021 afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autre professionnel compétent, afin de s'assurer que ce titre de créance est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des règlementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE TITRE DE CRÉANCE. Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. Liberi M France ESG Octobre 2021 est éligible pour un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances. L'ensemble des données est présenté hors frais, commissions, et hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables, sous réserve de l'absence de défaut, d'ouverture d'une procédure de résolution et de faillite de l'Émetteur et du Garant et de la conservation du titre de créance jusqu'à son remboursement final. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du titre de créance. Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du titre de créance décrit
Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

Informations importantes
Les Titres de créance décrits dans la présente communication à caractère promotionnel font l'objet d'une documentation juridique composée du prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, approuvé le 11 juin 2021 par l'AMF sous le n° 21-220 (le « Prospectus de Base ») et des conditions définitives en date du 18 août 2021 (les « Conditions Définitives ») formant ensemble un prospectus conforme au règlement 2017/1129 (règlement prospectus) tel qu'amendé. Le Prospectus de Base et les Conditions Définitives sont disponibles sur les sites internet de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu), de Natixis (https://cib.natixis.com/DevInet.PIMS.ComplianceTool.Web/api/ProspectusPublicNg/DownloadDocument/171/PROGRAM_SEARCH, https://cib.natixis.com/devinet.pims.compliancetool.web/api/ProspectusPublicNg/Download/FR0014004OV3/FT/DS) et de l'AMF (www.amf-france.org) et sont disponibles auprès de Natixis 47, quai d'Austerlitz, 75013 Paris. L'approbation du Prospectus de Base par l'AMF ne doit pas être considérée comme un avis favorable sur les valeurs mobilières offertes ou admises à la négociation sur un marché réglementé. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date d'ouverture de la période de commercialisation. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Natixis est agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque – prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'AMF pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque Centrale Européenne («BCE»).

Avertissement Solactive
L'instrument financier n'est en aucune façon sponsorisé, promu, vendu ou avalisé par Solactive AG et Solactive AG n'offre aucune garantie ou assurance, expresse ou implicite, quant aux résultats de l'utilisation de l'Indice et/ou de la marque de l'Indice ou du Cours de l'Indice à tout moment ou à toute fin. L'Indice est calculé et publié par Solactive AG. Solactive AG met tout en œuvre pour s'assurer au mieux que l'Indice est calculé correctement. Indépendamment de ses obligations vis-à-vis de l'Emetteur, Solactive AG n'est en aucun cas tenu de signaler des erreurs relatives à l'Indice à des tiers, y compris et sans restriction des investisseurs et ou des intermédiaires financiers de l'instrument financier. Ni la publication de l'Indice par Solactive AG, ni l'octroi de licence de l'Indice ou de la marque de l'Indice aux fins d'une utilisation liée à l'instrument financier ne constituent une recommandation de la part de Solactive AG d'investir dans ledit instrument financier ou une garantie ou une opinion de Solactive AG sur tout investissement dans cet instrument financier.



Kepler Cheuvreux

SOLUTIONS

112 Avenue Kléber, 75116 Paris
01 44 54 53 54
solutions@keplercheuvreux.com
www.keplercheuvreux.com

Date de rédaction de la brochure : 05 août 2021

Entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 17453. | R.C.S. PARIS : 413 064 841